

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

02 février 2017

L'AMF, l'AFG et la SFAF donnent aux PME et entreprises de taille intermédiaire des clés pour une communication financière adaptée aux attentes

L'information financière représentant un enjeu de visibilité vis-à-vis du marché pour les PME et entreprises de taille intermédiaire, l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Association française de la gestion financière (AFG) et la Société française des analystes financiers (SFAF) ont réuni dans un document quelques " incontournables " qui permettront aux valeurs moyennes de mieux comprendre et de répondre aux attentes des analystes financiers et investisseurs institutionnels.

La communication financière et extra financière des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des petites et moyennes entreprises (PME) reste un sujet difficile à aborder en raison de la différence de maturité des entreprises. Pour autant, elle représente un enjeu de visibilité et de crédibilité vis-à-vis du marché. Il est donc primordial pour les sociétés cotées de s'approprier des règles permettant d'inscrire une communication dans la durée et bénéficier ainsi de la confiance des marchés.

Pour mieux accompagner les PME et les ETI dans cette démarche d'appropriation, l'AMF, l'AFG et la SFAF ont rassemblé dans un seul et même document :

- les grands principes découlant du cadre réglementaire (caractère exact, précis et sincère de l'information, sa cohérence dans le temps, l'égalité d'information entre les

investisseurs et la communication dès que possible des informations privilégiées) ;

- les attentes des analystes et gérants en matière d'information ;
- les points susceptibles d'être améliorés dans les pratiques actuelles.

En résumé, ce document rappelle que la régularité et la qualité de l'information sont essentielles. Cette régularité est un facteur clé pour gagner et garder la confiance des investisseurs. Les sociétés doivent avoir à l'esprit l'importance de construire leur réputation dans la durée. Savoir expliquer ses objectifs et être crédible, respecter ses engagements vis-à-vis du marché et tenir un discours clair et stable sont les clés d'une bonne communication.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

À propos de l'AFG

L'Association française de la gestion financière (AFG) représente et promeut l'industrie de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Visitez notre site www.afg.asso.fr

À propos de la SFAF

La SFAF œuvre à l'amélioration des techniques de l'analyse financière via les travaux des commissions et groupes sectoriels, à la formation des professionnels de la finance via le Centre de formation (diplômante avec le CIIA et continue), au développement d'une information économique et financière de qualité. Elle accompagne les émetteurs dans l'organisation de leur communication financière. A l'écoute des professionnels de la finance, la SFAF publie une revue trimestrielle, Analyse Financière. Visitez notre site www.sfaf.com

Contacts presse :

Direction de la communication de l'AMF - Stéphanie Duschenes - Tél. : +33 (0)1 53 45 60 23 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Direction de la communication de l'AFG - Alexandra Imbert - Tél. : +33 (0)1 44 94 96 59

Délégué général de la SFAF - Bruno Beauvois - Tél. +33(0)1 56 43 43 14

En savoir plus

Communication financière des valeurs moyennes : mieux comprendre les attentes
↳ des analystes financiers et des investisseurs professionnels

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

POSITIONS UE DE L'AMF

EUROPE & INTERNATIONAL

03 février 2022

Réponse de l'AMF à la consultation ciblée de la Commission européenne sur le Listing Act



ACTUALITÉ PME-ETI

10 mars 2020

Accompagnement des PME cotées : retour sur nos actions 2019 et présentation des initiatives pour 2020



ARTICLE PEA

11 septembre 2019

Investir en actions avec le PEA et le PEA PME-ETI



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02